

SÉLECTION INTERNATIONALE - LETTRES 2018

RAPPORT DU JURY D'ÉTUDES CLASSIQUES présenté par Daniel Béguin (grec) et par Mathilde Simon (latin)

LES ATTENTES DU JURY À L'ÉCRIT ET À L'ORAL

(section rédigée par Daniel Béguin)

L'usage du dictionnaire est interdit aux épreuves écrites et orales de la Sélection Internationale Lettres. En conséquence, on ne peut pas donner aux candidats un sujet qui consisterait en une version grecque ou latine. Par ailleurs, si le sujet comporte un ou plusieurs extraits en grec ou en latin, ceux-ci sont présentés sous une forme bilingue, avec le texte en langue originale à gauche, et à droite, la traduction en français.

Tant à l'écrit qu'à l'oral, on propose au candidat une question à laquelle il répond sous forme d'une argumentation structurée, correspondant à l'exercice bien connu de la dissertation ou de l'essai à l'écrit, et d'un exposé de dimensions plus réduites à l'oral. Dans les deux cas, le candidat doit savoir introduire son sujet, en le situant dans un contexte plus général, ou en évoquant les différents problèmes qu'il soulève, puis il doit le développer en structurant les différentes étapes de son argumentation en parties (généralement au nombre de deux à quatre), et enfin il doit l'achever par une conclusion qui fait la synthèse des éléments dégagés lors du développement et qui répond, clairement et fermement, à la question posée.

À l'écrit, tous les candidats inscrits dans une même discipline, et notamment en « Études classiques », travaillent sur un sujet identique. Celui-ci est donc formulé en termes généraux, et est indépendant des projets de recherche individuels. En quatre heures, les candidats sont invités à tirer parti des connaissances qu'ils ont acquises, durant leurs études scolaires et universitaires, en littérature, en philosophie, en histoire, en archéologie et dans les autres matières des sciences de l'Antiquité gréco-latine, pour nourrir et illustrer l'argumentation qu'ils ont à développer. Cette exigence n'est pas limitative : il est permis, et même fortement conseillé, aux candidats d'établir, en fonction de leur culture générale, et si cette action enrichit la discussion, des rapprochements, des parallèles ou des oppositions avec des faits relevant d'autres moments de l'Histoire ou appartenant à d'autres civilisations.

Les copies sont anonymisées puis corrigées, suivant le principe de la double correction, par deux examinateurs appartenant à deux spécialités différentes.

À l'oral, chaque candidat est interrogé sur un sujet qui est élaboré en tenant compte de son projet de recherche et des thèmes de prédilection qu'il y développe. Cependant, le jury s'efforce de trouver des textes ou des thèmes légèrement décalés par rapport aux axes de recherche du candidat, afin d'évaluer sa capacité à sortir des frontières de ses centres d'intérêt, à élargir ses perspectives et à élaborer des relations transversales ou interdisciplinaires dans son domaine de recherche.

Sur les trente minutes du temps de passage, vingt sont accordées au candidat pour qu'il parle librement sans être interrompu, tandis que les dix dernières sont consacrées à une discussion avec le jury. Lors de celle-ci, les examinateurs sont amenés à faire préciser, et éventuellement corriger, par le candidat certains points de son exposé, et à l'interroger sur d'autres aspects de la question posée, qui n'auraient pas été mentionnés mais qu'il serait intéressant d'aborder.

Que ce soit à l'écrit ou à l'oral, les examinateurs attendent des candidats :

- 1) qu'ils aient des connaissances solides sur les grandes questions qui font partie des sciences de l'Antiquité grecque et latine,
- 2) qu'ils sachent dégager une problématique et structurer une argumentation exposant un point de vue personnel, en conduisant leur raisonnement avec rigueur et en l'illustrant d'exemples précis, de façon à tenir un discours convaincant,
- 3) qu'ils aient une culture générale, afin de pouvoir, si l'opportunité se présente, établir des relations pertinentes avec d'autres domaines.

En résumé, les examinateurs cherchent à détecter chez les candidats des aptitudes à la possession de connaissances solides, à la rigueur intellectuelle et à la pensée originale qui feront d'eux des chercheurs d'excellence dans leur future carrière universitaire.

L'ORAL DE SPÉCIALITÉ

(Section rédigée par Mathilde Simon)

L'épreuve de spécialité « études classiques » consiste en un exposé sur un sujet proposé par le jury, et qui doit partir d'un commentaire de plusieurs textes éclairant le thème auquel ressortit le sujet. Cette année, la question posée était celle de la technique dans la perspective antique. Trois textes étaient joints au sujet : un extrait (41 vers) de l'*Antigone* de Sophocle, que nous avons intitulé « hymne à l'ingéniosité humaine », un passage du *Phèdre* de Platon relatif à la faiblesse du texte écrit, un texte enfin de Heidegger (25 lignes), tiré de la conférence « La question de la technique » (1953) auquel nous avons donné le titre suivant : « la technique n'est pas seulement une production, c'est aussi un dévoilement ». Les textes grecs étaient accompagnés de leur traduction française, le texte de Heidegger était donné en français. La présentation orale dure 20 minutes et est suivie d'un entretien de 10 minutes.

Le candidat a témoigné dans son exposé d'une très bonne connaissance des textes philosophiques grecs, mobilisant en particulier plusieurs textes de Platon, comme le *Protagoras* et l'*Apologie de Socrate*, pour étayer sa problématisation de la *technè* à partir de la distinction *doxa/sophia*. Il a su présenter avec finesse l'approche critique de Platon, la discussion de la valeur de la technique après l'énoncé de sa définition. Il a justement rattaché la question de la technique à celle du rapport ontologique entre *technè* et science et à l'appréciation de la nature du *sophos* comme étant celui qui comprend le monde des idées.

Il a su aussi, à partir du texte de Sophocle, mais aussi de passages d'Eschyle et d'Euripide qu'il a commentés personnellement, expliquer le rôle de la technique dans la sophistique, l'instrument qu'elle y représente.

Il a montré une familiarité réelle avec l'approche heideggerienne des textes grecs, et rappelé les rapprochements entre les notions propres au philosophe allemand, et il a su présenter des exemples montrant l'altérité entre la conception grecque de la poésie et celle, par exemple, des Romantiques.

L'entretien a permis de développer certaines suggestions faites rapidement par le candidat en particulier à propos de l'historiographie et de faire appel à sa connaissance de l'interprétation aristotélicienne. Nous avons insisté sur le rapport des Anciens, qui peut parfois nous étonner, à l'écriture.

L'exposé doit donc à la fois témoigner de la culture, de la capacité de problématisation et de synthèse du candidat ; celui-ci doit présenter un exposé argumenté, qui progresse par étapes. L'entretien est très important : dans ce dialogue, le candidat peut développer des exemples, voire des analyses complémentaires qu'il n'a pas eu le temps de présenter, et préciser certains points. Il faut envisager cette épreuve dans sa globalité.